La “tunique de Nessus” de Lysimaque : politique monétaire et financière d’un gazophylax?

Pierre-Olivier Hochard

▶ **To cite this version:**

Pierre-Olivier Hochard. La “tunique de Nessus” de Lysimaque : politique monétaire et financière d’un gazophylax?. Revue Numismatique, 2018, 175, p. 21-64. hal-02326717

HAL Id: hal-02326717

https://univ-tours.hal.science/hal-02326717

Submitted on 11 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ISSN 0484-8942

REVUE NUMISMATIQUE

Dirigée par
Fr. Duyrat, C. Grandjean, C. Morrisson,
M. Bompaire, A. Suspène

Secrétaires de la rédaction
V. Drost, J. Jambu, J. Olivier

2018
(175e volume)

Revue soutenue par l'Institut National des Sciences Humaines et Sociales
du Centre national de la recherche scientifique

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Diffusion : Société d'édition « Les Belles Lettres »
2018

Pierre-Olivier HOCHARD*

La « tunique de Nessus » de Lysimaque : politique financière et monétaire d'un *gazophylax*[1]

Résumé - On explique souvent la conquête de Séleucos Ier par la brutalité fiscale de Lysimaque envers les cités d'Asie Mineure. Cette vision mérite d'être discutée. Partant de l'étude de M. Thompson, actualisée par mes propres recherches sur Sardes, cet article propose d'analyser la politique financière et monétaire de Lysimaque, en la comparant à celle de ses contemporains. Il faut ainsi abandonner l'idée d'une pression fiscale plus forte pour expliquer la défection des cités micrasiatiques. Lysimaque ne semble pas non plus avoir thésaurisé davantage, ni frappé plus que ses contemporains ou ses prédécesseurs. Il paraît simplement ne pas avoir eu la finesse politique des autres Diadoques.

Mots clés - Lysimaque, masse monétaire, stock monétaire, politique de frappe.

Summary - The conquest of Asia Minor by Seleucus I is often considered as a result of Lysimachus' ruthlessness towards the cities and of his demanding tax policy. Such a view ought to be put into question. On the basis of M. Thompson's study and the update provided by the author's research on Sardis, this essay aims at comparing the financial and monetary policy of Lysimachus with that of his contemporaries. The idea of a higher taxation by Lysimachus is not sufficient to justify the defection of the cities of Asia Minor. Lysimachus does not seem to have hoarded more than his contemporaries or predecessors, nor did he issue more coins. He just appears to be a less talented politician.

Keywords - Lysimachus, money supply, money stock, mint policy.

Si l'on en croit Justin[2], Lysimaque faisait partie des compagnons les plus valeureux d'Alexandre : estimé pour ses actes plus que pour sa naissance, pourtant illustre, Lysimaque se distinguerait de tous les autres généraux macédoniens par sa grandeur d'âme[3]. C'est en s'opposant à Alexandre qu'il gagna son estime, là où d'autres subirent le courroux du roi[4] ; ses actions lors des

* Maître de conférences en Histoire ancienne, Université de Tours, CeTHiS, EA 6298. Courriel : pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr.

1. Je remercie Catherine Grandjean et Olivier Picard pour leurs relectures et les conseils prodigués dans l'élaboration de cet article, dont le contenu et les conclusions n'engagent cependant que l'auteur.

2. Justin, XV, 3 dresse un portrait tout à fait élogieux du Diadoque, insistant sur ses qualités morales et sa valeur guerrière.

3. Justin, XV, 3, 1-2.

4. Justin, XV, 3, 3-10 rapporte l'épisode où, prenant la défense de Callisthène, Lysimaque s'attira la colère d'Alexandre, qui le fit littéralement jeter aux lions. Terrassant l'animal à mains nues, il s'attira l'admiration du roi, qui en fit un de ses plus proches fidèles.

campagnes du Conquérant furent autant de témoins de ses compétences militaires et de sa valeur[5]. Cette proximité avec Alexandre fit de lui l'un des acteurs de l'organisation de la succession du souverain macédonien. C'est ainsi que le partage de Babylone consacra Lysimaque comme satrape de Thrace et de la région pontique[6]. Cette décision revêt un aspect particulier. La Thrace n'était pas une satrapie asiatique, mais un territoire européen annexé par Philippe II à ses États : il s'agissait donc d'une unité administrative nouvellement créée, dont le contrôle n'était pas garanti. Mais contrairement à Eumène de Cardia qui, en recevant la Cappadoce, héritait d'une situation délicate destinée à l'écarter du centre des affaires, Lysimaque se vit confier la Thrace justement pour ses qualités de militaire énergique[7]. C'est ainsi qu'il parvint à conserver ses possessions lors des partages successifs, particulièrement lors de la paix de 311 av. J.-C.[8]. N'apparaissant pas comme un des protagonistes du jeu diplomatique et militaire – car *a priori* heureux de ce nouveau partage qui satisfaisait ses prétentions sur la Thrace – Lysimaque n'y joua pas moins un rôle majeur. La montée en puissance d'Antigone et les visées de celui-ci sur le monde égéen entre 307 et 302 ne pouvaient, à terme, que menacer ses possessions. C'est ainsi que Lysimaque prit part à la coalition qui se forma contre Antigone en 302[9]. Son rôle exact lors de la bataille d'Ipsos reste sujet à caution[10], mais les retombées de la victoire furent sans appel : il obtint l'Asie Mineure transtaurique, à l'exception de la Cilicie qui fut donnée à un frère de Cassandre, et de quelques places de Lycie, de Pamphylie et de Pisidie qui revenaient – ou restaient ? – à Ptolémée[11].

Ce partage fit de Lysimaque le nouvel homme fort de la région. Il se trouva ainsi être le principal bénéficiaire de la chute d'Antigone et offrit à son royaume une extension territoriale lui permettant de contrôler les régions les plus riches du bassin égéen, et qu'il augmenta encore en occupant la Macédoine après avoir rompu son alliance avec Pyrrhos[12]. Pourtant, son entreprise fut un échec. En cette période troublée où les Diadoques continuèrent de se disputer les dépouilles de l'empire d'Alexandre, ce fait n'a rien d'exceptionnel. La tradition manuscrite explique souvent la facilité avec laquelle Séleucos Ier entra en Asie

5. Encore une fois, Justin, XV, 3, 11-14 rapporte que lors de la campagne en Inde, Lysimaque se distingua particulièrement par son engagement au combat. Blessé à la tête, il fut soigné par Alexandre lui-même, qui utilisa son diadème pour panser la plaie, ce que Justin rapporte comme le premier signe annonciateur de sa majesté royale.
6. Diodore de Sicile, XVIII, 3.
7. Justin, XV, 3, 15-16.
8. Diodore de Sicile, XIX, 105.
9. Plutarque, *Démétrios*, XXVIII.
10. Le récit de la bataille est rapporté par Diodore de Sicile, XX, 106-113. Il montre que toutes les entreprises de Lysimaque dans les préparatifs de la bataille ne sont pas spécialement couronnées de succès. Quant au récit qu'en fait Plutarque, *Démétrios*, XXIX, il donne la part belle aux Séleucides, qui semblent porter à eux seuls le poids de la bataille contre les Antigonides.
11. Geyer 1928.
12. Plutarque, *Pyrrhos*, XII, 7-9 ; Justin, XVI, 3, 1-2 ; Pausanias, I, 10, 2.

Mineure par l'ampleur des défections qui touchèrent le camp de Lysimaque, après que le roi eut commandité, à la suite des intrigues de son épouse Arsinoé, l'assassinat de son fils et héritier présumé Agathocle : le revirement de Philétairos en est la plus belle illustration[13]. Abandonné par les siens réfugiés à la cour de Séleucos Ier, trahi par ses troupes sur le champ de bataille, Lysimaque périt sans avoir réussi à pérenniser son royaume et sa dynastie[14].

Mais la postérité semble avoir été moins clémente avec le roi de Thrace qu'avec d'autres Diadoques, tel Cassandre, pourtant tout aussi malheureux que lui. En effet, « à l'intérieur de ses propres États, Lysimaque se fait détester, aussi bien des Grecs que des Thraces, par son âpreté fiscale et sa dureté ; les cités d'Asie Mineure, en particulier, semblent avoir été soumises à de rudes exactions »[15]. Cette vision moderne, très dure et longtemps acceptée par tous (mais que les sources issues de la tradition manuscrite ne semble pas corroborer), renvoie à la théorie platonicienne opposant richesse et valeur morale[16], et semble faire écho à la critique aristotélicienne de la chrématistique qui condamne toute accumulation spéculative des richesses[17]. Remise en cause depuis une vingtaine d'années[18], cette interprétation mérite d'être discutée à l'aune des données numismatiques, pour certaines réactualisées.

1. La frappe monétaire sous Lysimaque

L'étude de M. Thompson sur les ateliers de Lysimaque reste, en l'absence de reprise complète de l'étude de ce monnayage, un outil de travail incontournable, bien que certaines conclusions soient en cours de réexamen[19]. Dans le cadre de ma thèse sur la Lydie aux époques hellénistique et impériale[20], j'ai repris les données concernant l'atelier de Sardes.

13. Justin, XVII, 1, 3-6 ; Pausanias, I, 10, 3-4.
14. Justin, XVII, 1, 7-12 ; Pausanias, I, 10, 5 ; Appien, XI, 62.
15. Will 2003 [1979], p. 100. Pour l'Asie, *OGIS* 28 semble attester la mise en place d'une tyrannie à Ilion, expulsée après la défaite du roi à Couropédion ; de même *OGIS* I, 223 est souvent convoqué pour témoigner indirectement, avec le traitement réservé à Érythrées, de l'âpreté fiscale de Lysimaque (Érythrées semble en effet avoir été exemptée de tribut sous Alexandre, Antigone et les premiers Séleucides, ce qui pourrait laisser supposer qu'elle ne l'a pas été sous Lysimaque). La situation en Thrace paraît plus difficile à évaluer : pour illustrer les rapports conflictuels entre Lysimaque et les cités de cette région, voir Diodore de Sicile, XX, 19 et 25 pour le cas de Callatis. L'interprétation de ce passage reste cependant difficile car sa contextualisation n'est pas claire. Voir également *infra*, p. 36-37.
16. Platon, *Lois*, V, 741-743.
17. Aristote, *Politique*, 1257a-b.
18. Outre, Burstein 1984 et Hatzopoulos 1988, ce sont surtout les ouvrages de Gattinoni 1992, Lund 1992 et Franco 1993 qui tentent une réhabilitation de Lysimaque.
19. Thompson 1968. Sur le réexamen de certaines conclusions, voir Marinescu 2014 et Marinescu, à paraître.
20. Hochard 2015.

A. L'atelier de Sardes sous Lysimaque

a. Catalogue : Le monnayage en or, en argent et en bronze

Émissions posthumes d'Alexandre

Groupe I : Héraclès à léonté

TÉTRADRACHMES

D/ Tête d'Héraclès de profil, coiffée d'une léonté, à droite ; grènetis.
R/ Zeus aétophore assis sur un trône, la jambe droite repliée sur repose-pied, à gauche ; grènetis. Légende à la verticale de haut en bas dans le champ droit : Ἀλεξάνδρου.

1. Au revers : dans le champ gauche, ⓚ ; sous le trône, Ⓐ (Price 2689).

D1 – R1	**a.** Londres 2002.0101.636	17,13 g	?	10
	***b.** New York 1944.100.45118	16,88 g	24 mm	9
	c. Helios Numismatik 09/03/11 (Auction 6, lot nº 449)	16,81 g	?	?
D1 – R2	***d.** CNG 09/09/09 (Electronic Auction 218, lot nº 138)	16,96 g	25 mm	6

2. Au revers : dans le champ gauche, ⓚ, au-dessous, protomé de lion ; sous le trône, ⋈ (Price 2690).

D1 – R3	***a.** Londres 2002.0101.637	16,82 g	24 mm	3
	b. New York 1944.100.48429	16,95 g	24 mm	3

3. Au revers : dans le champ gauche, ⓟ, au-dessous, protomé de lion ; sous le trône, Ⓐ (Price 2691).

D2 – R4	***a.** Londres 1964.0215.7	16,92 g	25 mm	12

Émissions de Lysimaque

Groupe I : Athéna casquée

STATÈRES

D/ Tête d'Athéna de profil, coiffée d'un casque corinthien, à droite.
R/ Nikè en long chiton cintré et péplos, de face, tête à gauche, tenant une couronne dans la main droite et une stylis dans la main gauche. Légende de haut en bas à la verticale, à droite et à gauche du type : Βασιλέως Λυσιμάχου.

4. Au droit : serpent enroulé sur le casque.
Au revers : dans le champ gauche, protomé de lion ; à gauche sur la ligne de sol, ⋈ ; à droite sur la ligne de sol, ⊓.

D3 – R5	***a.** Thompson, *Sardes* XXII, 409 (pièce trouée)	8,44 g	18 mm	?

5. Au droit : serpent enroulé sur le casque.
Au revers : à gauche sur la ligne de sol, Ⓜ ; à droite sur la ligne de sol, ⧋.

D4 – R6 ***a.** New York 1944.100.31025 8,51 g 18 mm 12

Groupe II : Héraclès à léonté

TÉTRADRACHMES

D/ Tête d'Héraclès de profil, coiffée d'une léonté, à droite ; grènetis.
R/ Zeus aétophore assis sur un trône, la jambe droite repliée sur un repose pied, à gauche ; grènetis. Légende à la verticale de haut en bas dans le champ droit : Λυσιμάχου, et à l'exergue : Βασιλέως.

6. Au revers : dans le champ gauche, protomé de lion, plus bas, Ⓚ ;
sous le trône, 𐊠.

D2 – R7 ***a.** CNG 11/11/09 (Electronic Auction 222, lot n° 46) 16,95 g 24 mm 1

D/ Tête d'Héraclès de profil, coiffée d'une léonté, à droite ; grènetis.
R/ Zeus aétophore assis sur un trône, la jambe droite repliée sur un repose pied, à gauche ; grènetis. Légende à la verticale de haut en bas dans le champ droit : Βασιλέως, et à l'exergue, rétrograde : Λυσιμάχου.

7. Au revers : dans le champ gauche, protomé de lion, au-dessous, 𐊡 ;
sous le trône, 𐊠 (Price L44).

D2 – R8 ***a.** Londres 1911.0706.21 16,95 g 24 mm 12
b. New York 1944.100.81214 16,82 g 23 mm 12
c. CNG 13/01/10 (Electronic Auction 225, lot n° 25) 16,89 g 25 mm 12

D/ Tête d'Héraclès de profil, coiffée d'une léonté, à droite ; grènetis.
R/ Zeus aétophore assis sur un trône, la jambe droite repliée, à gauche ; grènetis. Légende à la verticale de haut en bas dans le champ droit : Βασιλέως, et à l'exergue, rétrograde : Λυσιμάχου.

8. Au revers : dans le champ gauche, protomé de lion, au-dessous, 𐊡 ;
sous le trône, 𐊠 (Price L43).

D2 – R9 ***a.** New York 1954.251.87 = SNG Berry I 430 16,93 g 24 mm 12

D/ Tête d'Héraclès de profil, coiffée d'une léonté, à droite ; grènetis.
R/ Zeus aétophore assis sur un trône, la jambe droite repliée, à gauche ; grènetis. Légende à la verticale de haut en bas dans le champ droit : Βασιλέως, et à l'exergue : Λυσιμάχου.

9. Au revers : dans le champ gauche, Ⓜ, au-dessous, protomé de lion ; sous le trône, ⏃ (Price L45).

D5 – R10	***a.** Londres 1896.0601.31	17,11 g	24 mm	12
	b. New York 1944.100.81215	17,03 g	24 mm	12

D/ Tête d'Héraclès de profil, coiffée d'une léonté, à droite ; grènetis.
R/ Zeus aétophore assis sur un trône, la jambe droite repliée, à gauche ; grènetis. Légende à la verticale de haut en bas dans le champ droit : Βασιλέως Λυσιμάχου.

10. Au revers : dans le champ gauche, protomé de lion, au-dessous, ⋔ ; sous le trône, ⍓.

D6 – R11	***a.** Londres 1921.0520.17	16,96 g	23 mm	12
	b. New York 1951.18.4	16,92 g	22 mm	12

Groupe III : Alexandre divinisé

TÉTRADRACHMES

D/ Tête diadémée d'Alexandre de profil, portant des cornes de bélier, à droite ; grènetis.
R/ Athéna casquée, en long chiton et péplos, assise sur un cippe, tenant une Nikè brandissant une couronne dans la main droite et une lance dans la main gauche, un bouclier posé au sol. Légende à la verticale de haut en bas, à gauche et à droite du type : Βασιλέως Λυσιμάχου.

11. Pas de marque au revers.

D7 – R12	***a.** CNG 11/11/09 (Electronic Auction 222, lot n° 48)	17,07 g	27 mm	12

12. Au revers : dans le champ gauche (peu lisible), ⍐ ; à l'exergue, ⍁.

D8 – R13	***a.** New York 1956.18.5	17,09 g	27 mm	12

13. Au revers : dans le champ gauche, ⍐, au-dessous Ⓚ.

D8 – R14	***a.** Londres 1911.0706.34	17,13 g	27 mm	?

14. Au revers : dans le champ gauche, ⍐ et Ⓚ de part et d'autre de la légende.

D8 – R15	***a.** Paris 198	16,75 g	26 mm	11
D8 – R16	***b.** Londres 1841.B.510	16,95 g	27 mm	?
D8 – R17	***c.** CNG 11/11/09 (Electronic Auction 222, lot n° 47)	17,07 g	28 mm	11
D8 – R18	***d.** CNG 12/01/11 (Electronic Auction 247, lot n° 34)	16,99 g	29 mm	12
D8 – R19	***e.** CNG 15/07/09 (Electronic Auction 214, lot n° 77)	17,14 g	29 mm	11
D8 – R20	***f.** CNG 12/01/11 (Electronic Auction 247, lot n° 33)	17,11 g	30 mm	12
	g. New York 1944.100.81228	16,98 g	28 mm	12
D8 – R21	***h.** New York 1944.100.45446	17,12 g	27 mm	12
D9 – R22	***i.** CNG 03/01/12 (Triton XV, lot n° 1099)	17,05 g	30 mm	12
D9 – R23	**j.** Baldwin's Auctions 07/04/09 (NY Sale XX, lot n° 21)	16,88 g	?	?

	***k.** New York 1944.100.45449	17,04 g	27 mm	12
D10 – R24	***l.** New York 1944.100.81230	17,15 g	25 mm	12
	m. New York 1944.100.81232	17,04 g	26 mm	11
D10 – R25	***n.** New York 1944.100.45448	17,17 g	27 mm	12
D10 – R26	***o.** Noble Num Pty Ltd 21/06/09 (Auct 91, lot nº 3441)	17,00 g	26 mm	?

15. Au revers : dans le champ gauche, 𐤓𐤕 ; à l'exergue, 𐤓

D11 – R27	***a.** Paris 201	16,91 g	27 mm	11
D11 – R28	***b.** Londres 1907.0707.40	16,87 g	28 mm	?
D11 – R29	***c.** CNG 27/10/10 (Electronic Auction 243, lot nº 40)	17,01 g	31 mm	11
D11– R30	***d.** CNG 08/04/09 (Electronic Auction 208, lot nº 11)	17,09 g	29 mm	11
	e. New York 1944.100.81227	16,96 g	28 mm	12
D11 – R31	***f.** Künker 12/03/12 (Auction 204, lot nº 204)	16,96 g	31 mm	?
D11 – R32	***g.** CNG 24/02/10 (Electronic Auction 228, lot nº 26)	16,72 g	30 mm	11
D11 – R33	***h.** New York 1944.100.45443	17,10 g	27 mm	12
D11 – R34	***i.** New York 1944.100.45444	17,09 g	28 mm	11
D11 – R35	***j.** New York 1944.100.45445	16,99 g	27 mm	12
D12 – R36	***k.** CNG 12/01/11 (Electronic Auction 247, lot nº 32)	17,09 g	29 mm	11

16. Au revers : dans le champ gauche, 𐤓𐤕 ; à l'exergue, 𐤀.

D13 – R37	***a.** CNG 01/07/09 (Electronic Auction 213, lot nº 47)	16,91 g	29 mm	11
D13 – R38	***b.** CNG 14/04/10 (Electronic Auction 231, lot nº 24)	16,98 g	28 mm	11
D13 – R39	***c.** iNumis 21/10/11 (Mail Bid Sale 16, lot nº 37)	17,04 g	30 mm	11
D13 – R40	***d.** New York 1944.100.45439	16,99 g	28 mm	12
D13 – R41	***e.** New York 1944.100.45440	17,11 g	26 mm	12
D13 – R42	***f.** New York 1944.100.45441	17,06 g	28 mm	12
D14 – R43	***g.** CNG 27/10/10 (Electronic Auction 243, lot nº 39)	17,10 g	30 mm	11
	h. New York 1944.100.81221	16,90 g	26 mm	11
D15 – R44	***i.** CNG 15/09/10 (Auction 85, lot nº 241)	17,05 g	29 mm	12
D15 – R45	***j.** Londres 1898.0602.97	17,01 g	27 mm	?
D15 – R46	***k.** Spink 19/03/09 (Auction 9008, lot nº 253)	17,21 g	27 mm	?
D15 – R47	***l.** New York 1944.100.81226	16,85 g	27 mm	11
D15 – R48	***m.** New York 1944.100.45442	16,93 g	27 mm	11
D16 – R49	***n.** New York 1944.100.45438	17,09 g	28 mm	11

17. Au revers : dans le champ gauche, 𐤓𐤕 ; à l'exergue, 𐤁.

D16 – R50	***a.** Paris 200	16,99 g	25 mm	11
	b. New York 1944.100.45437	17,08 g	27 mm	11

18. Au revers : dans le champ gauche, 𐤒 ; à l'exergue, 𐤀.

D17 – R51	**a.** Gorny & Mosch 12/10/09 (Auction 180, lot nº 80)	16,86 g	?	?
	***b.** Künker 26/09/11 (Auction 193, lot nº 117)	17,02 g	29 mm	?
D17 – R52	***c.** Paris 199	17,04 g	26 mm	11

D18 – R53	***d.** Paris R2065	16,68 g	25 mm	11
D18 – R54	***e.** Gorny & Mosch /10/03/09 (Auction 176, lot n° 1148)	16,94 g	27 mm	?
D19 – R55	***f.** CNG 27/10/10 (Electronic Auction 243, lot n° 38)	17,02 g	28 mm	11
D20 – R56	**g.** Londres 1860.1231.1	16,95 g	?	?
	***h.** New York 1944.100.81220	16,96 g	27 mm	12
D20 – R57	**i.** tack's 28/04/10 (Coin Galeries April 2010, lot n° 103)	17,00 g	?	?
	***j.** New York 1944.100.45435	17,00 g	26 mm	11
D20 – R58	***k.** CNG 15/09/10 (Auction 85, lot n° 240)	17,04 g	28 mm	12
D20 – R59	***l.** New York 1944.100.45434	17,05 g	26 mm	12
D21 – R60	***m.** SNG Ashmolean Thrace 3731	17,02 g	26 mm	11
D21 – R61	***n.** CNG 03/06/09 (Electronic Auction 211, lot n° 182)	16,93 g	27 mm	10
D21 – R62	***o.** CNG 25/03/09 (Electronic Auction 207, lot n° 79)	16,99 g	27 mm	11
	p. New York 1944.100.81219	17,13 g	26 mm	11
D21 – R63	***q.** New York 1944.100.45433	16,99 g	25 mm	11
D22 – R64	***r.** Gorny & Mosch 12/10/09 (Auction 180, lot n° 80)	16,86 g	26 mm	?
D23 – R65	***s.** CNG 14/04/10 (Electronic Auction 231, lot n° 25)	17,02 g	27 mm	11
D24 – R66	***t.** CNG 25/02/09 (Electronic Auction 205, lot n° 20)	16,98 g	26 mm	11
D25 – R67	***u.** New York 1944.100.45432	17,07 g	26 mm	12

19. Au revers : à l'exergue, Ⓜ et ⏃.

D26 – R68	**a.** Londres EH,p2191.20.Lys	16,93 g	27 mm	?
	***b.** HWC Auct 03/01/10 (NYS Sale 3008, lot n° 21247)	17,18 g	27 mm	11
D27 – R69	***c.** CNG 15/09/10 (Auction 85, lot n° 239)	17,10 g	27 mm	11
	d. New York 1944.100.81217	15,89 g	21 mm	12
D27 – R70	***e.** CNG 12/01/11 (Electronic Auction 247, lot n° 31)	17,04 g	27 mm	10

20. Au revers : dans le champ gauche, Ⓜ ; à l'exergue, ⏃ et branche de laurier.

D28 – R71	***a.** CNG 27/10/10 (Electronic Auction 243, lot n° 37)	17,11 g	26 mm	11
D28 – R72	***b.** New York 1944.100.81216	17,01 g	25 mm	12
D28 – R73	***c.** New York 1944.100.45430	17,05 g	25 mm	11

21. Au revers : dans le champ gauche entre la légende et le type, ⋔.

D29 – R74	**a.** SNG Lewis I 485	17,16 g	28 mm	12
	***b.** CNG 09/03/11 (Electronic Auction 251, lot n° 10)	17,10 g	29 mm	12
D29 – R75	***c.** CNG 27/10/10 (Electronic Auction 243, lot n° 36)	16,98 g	26 mm	11

22. Au revers : dans le champ gauche, ⋔ dans une couronne et ⋈ de part et d'autre de la légende

D30 – R76	***a.** Paris, H. Seyrig	17,01 g	25 mm	12

23. Au revers : dans le champ gauche, ⏄ et tête de Tychè de part et d'autre de la légende.

D31 – R77	***a.** Londres RPK, p86B.18.Lys	16,66 g	26 mm	?

24. Au revers : dans le champ gauche, marque illisible ; à l'exergue, Σ.
D32 – R78 ***a.** Londres 1898.0602.101 16,60 g 26 mm ?

25. Au revers : dans le champ gauche entre le légende et le type, Φ ; à l'exergue, ΠΡ.
D33 – R79 ***a.** Gorny & Mosch 08/03/10 (Auction 186, lot nº 1215) 16,88 g 28 mm ?

26. Au revers : dans le champ gauche entre le légende et le type, ΛΛ ; à droite sur la ligne de sol, Δ ; à l'exergue, marque illisible.
D34 – R80 ***a.** New York 1944.100.45431 17,11 g 26 mm 12

27. Au revers : dans le champ gauche entre la légende et le type, ΝΗ, au-dessous, ΑΡ.
D35 – R81 ***a.** New York 1944.100.81231 16,95 g 26 mm 11

Groupe IV : Athéna casquée

BRONZE

D/ Tête d'Athéna, de profil, casqué, à droite ; grènetis.
R/ Lion bondissant, à droite. Légende horizontale au-dessus du type : Λυσιμάχου.

28. Au revers : sous le type, Ⓜ.
D36 – R82 ***a.** New York 1944.100.81218 5.07 g 16 mm 7

b. Rythmes et volumes de production

Les frappes de Lysimaque sont, comme le montre le tableau suivant, essentiellement des tétradrachmes.

Dénomination	d	n	n/d
Statères	2	2	1
Tétradrachmes	33	99	3
Bronze	1	1	1

Figure 1 - Les différentes dénominations émises par Lysimaque.

La période d'émission reste toujours discutée, malgré un consensus sur un début des frappes en 301 av. J.-C.[21]. On constate cependant que les liaisons de coins sont simples, avec un coin de droit pour plusieurs coins de revers, ce qui

21. THOMPSON 1968 propose d'étaler la frappe entre 301 et 287 av. J.-C. PRICE 1991 réduit cette période d'une dizaine d'années, entre 301 et 297 av. J.-C.

donne à penser que les différentes frappes pourraient avoir été soit concomitantes, soit réalisées en peu de temps. Néanmoins, il faut distinguer les frappes au type d'Héraclès à léonté (au nom d'Alexandre ou de Lysimaque) et les émissions au type d'Alexandre divinisé.

Fréquence	d	Numéros des coins	n
1	0		0
2	2	5, 6	4
3	0		0
4	0		0
5	0		0
6	2	1, 2	12
Total	4		16

Figure 2 - Tétradrachmes au type d'Héraclès à léonté au nom d'Alexandre ou de Lysimaque.

Fréquence	d	Numéros des coins	n
1	13	11, 12, 19, 22, 23, 24, 25, 30, 31, 32, 33, 34, 35	13
2	3	14, 18, 26	6
3	6	9, 16, 17, 27, 28, 29	18
4	1	10	4
5	2	15, 21	10
6	2	13, 20	12
…			
10	2	8, 11	20
Total	29		83

Figure 3 - Tétradrachmes au type d'Alexandre divinisé.

Type	d	n	Carter	d=1n	d=2n	Good	Représentativité	Fourchette
Héraclès à léonté	4	16	**4,66 ± 0,67**	0	2	4	**100 % ± 25,00 %**	3 – 5
Alexandre divinisé	29	83	**39,23 ± 2,99**	13	3	34,38	**84,33 % ± 9,92 %**	30,97 – 37,79

Figure 4 - Estimation du nombre de coins originel pour les frappes de tétradrachmes.

Le petit nombre d'exemplaires des émissions posthumes au type d'Héraclès invite à tirer des conclusions prudentes. Il semble néanmoins que, malgré l'importante marge d'erreur fournie par la méthode de I. Good (± 25 %), nous ayons une connaissance très fiable de la production de tétradrachmes au type d'Héraclès : il apparaît peu probable que l'ajout d'un nouvel exemplaire fasse apparaître un coin de droit inconnu. Concernant les émissions au type d'Alexandre divinisé, les coins connus par un seul exemplaire représentent 15,66 % du total, soit une part non négligeable du volume total. Avec une moyenne de 7,25 coins par an, l'atelier de Sardes apparait comme un atelier monétaire important du royaume. Ceci est confirmé par l'estimation du nombre de coins originels. La représentativité de l'échantillon est somme toute correcte (proche de 85 %) et, bien que donnant des estimations différentes, les méthodes de G. Carter et de I. Good fournissent des résultats comparables.

Concernant l'or, seuls deux statères, issus de deux paires de coins différentes, ont été recensés. Un si faible effectif ne permet pas de tirer de conclusion approfondie pour cette frappe. Il faut néanmoins noter que Sardes conserve le privilège de frapper ce métal précieux, comme sous les précédents souverains, même si la production y est semble-t-il sans comparaison possible avec la période antérieure[22].

Enfin, un seul exemplaire de bronze a été répertorié, ce qui exclut toute tentative d'analyse.

c. Métrologie

8,50-8,54 g	1
8,45-8,49 g	0
8,40-8,44 g	1
Total	2
Classe modale	–
Médiane	8,48 g

Figure 5 - Statères frappés sous Lysimaque.

On constate que les exemplaires recensés sont d'un poids inférieur à l'étalon attique. Cependant, le faible nombre d'exemplaires étudiés ne permet pas déterminer avec précision si cette faiblesse est le fruit d'une circulation intensive de ces monnaies ou d'une volonté de l'émetteur.

22. Callataÿ 1997, nº 213 recense 54 coins de droit différents pour les émissions de monnaies d'or d'Alexandre entre 325 et 298. En soustrayant les deux coins identifiés pour la période 301-298 (soit 0,66 coin/an en moyenne), on arrive donc à un total de 52 coins pour la période 325-301 (soit 2,16 coin/an en moyenne).

17,20-17,29 g	1
17,10-17,19 g	20
17,00-17,09 g	**32**
16,90-16,99 g	30
16,80-16,89 g	11
16,70-16,79 g	2
16,60-16,69 g	3
16,50-16,59 g	0
16,40-16,49 g	0
16,30-16,39 g	0
16,20-16,29 g	0
< 16,20 g	1
Total	100
Classe modale	17,00-17,09 g (32 %)
Médiane	17,01 g

Figure 6 - Tétradrachmes frappés sous Lysimaque.

Tous les poids sont connus, ce qui permet d'avoir une vision assez précise des émissions de tétradrachmes. Le respect du poids attique paraît assez scrupuleux puisque le poids médian est de 17,01 g et que 62 % des frappes se trouvent dans la classe modale comprise entre 16,90 et 17,09 g. Il est possible de constater que la tendance amorcée sous Antigone le Borgne se poursuit, nonobstant un échantillon plus concentré autour du poids médian que pour la période précédente : le poids médian et la classe modale s'avèrent être les mêmes que sous Antigone, et dans des proportions tout à fait similaires[23].

Je ne connais qu'un exemplaire de bronze (16 mm de diamètre pour 5,07 g) frappé à Sardes sous Lysimaque.

B. Essai de synthèse

Grâce aux travaux de M. Thompson, complétés et mis à jour par mes propres recherches sur l'atelier de Sardes, nous disposons d'une étude de coins pour l'ensemble des ateliers ayant frappé monnaie au nom de Lysimaque. En tenant compte des périodes de production, il est possible de déterminer le nombre de coins de droit utilisés en moyenne par an pour les statères et les tétradrachmes.

23. Concernant les données métrologiques du règne d'Antigone le Borgne, voir *infra*, p. 39, figure 10.

Atelier[24]	Période	d	d/an
Lysimacheia	*ca* 297-281	2	**0,125**
Sestos	*ca* 301-296	2	**0,40**
Lampsaque	*ca* 299-281	2	**0,11**
Abydos	*ca* 301-281	6	**0,30**
Sardes	*ca* 299-296*	2	**0,66**
Magnésie	*ca* 299-281	2	**0,11**
Alexandrie de Troade	*ca* 297-281	4	**0,25**
Éphèse	*ca* 294-287	2	**0,28**
Héracléa	*ca* 288-281	2	**0,28**
Smyrne	*ca* 287-281	1	**0,16**
Pella	*ca* 286-281	2	**0,20**

* Chronologie proposée par THOMPSON 1968.

Figure 7 - Nombre de coins de droit utilisés en moyenne par an dans les ateliers de Lysimaque pour les frappes de statères.

On constate d'une part une grande homogénéité du nombre moyen de coins utilisés par an entre la partie européenne du royaume et la partie asiatique. La distinction de part et d'autre de l'Hellespont que laisserait entrevoir la politique de gestion des cités ne se retrouve pas dans l'activité des ateliers monétaires[25]. D'autre part, on constate que le nombre de coins moyen ne dépasse pas (hormis pour Sardes) 0,40 par an, ce qui reste faible.

Les rythmes de la production monétaire de tétradrachmes (figure 8) apparaissent moins homogènes que ceux des statères (figure 7). Cependant on ne peut pas, là non plus, distinguer une pratique « européenne » d'une pratique « asiatique ».

Quelles conclusions tirer de ces données ? L'origine des richesses de Lysimaque, comme de n'importe quel souverain hellénistique de cette période charnière, n'est guère aisée à établir. Il serait même fallacieux de prétendre que celles-ci proviendraient davantage de la fiscalité exercée sur les cités que des revenus des terres royales ou bien de la possession et la prise de contrôle des trésors. Essayons néanmoins d'aborder les différentes possibilités.

24. Toutes les données sont calculées à partir de THOMPSON 1968 sauf pour Sardes où j'ai utilisé mes propres données. L'identification des ateliers reste une question en débat. Depuis les travaux précurseurs de MÜLLER 1858, qui attribua à chaque grande cité de la région un atelier monétaire, la tendance est à la réduction drastique de ces derniers, ce qui pose la question plus générale de l'existence réelle des ateliers mentionnés ici. Mais une fois encore, en l'absence d'une ré-étude complète du monnayage de Lysimaque, la reprise des identifications de M. Thompson s'avère inévitable.

25. Sur cette différence de gestion des cités, voir *infra*, p. 36-37.

Atelier	Période	d	d/an
Lysimacheia	*ca* 297-281	8	**0,5**
Sestos	*ca* 297-281	6	**0,375**
Lampsaque	*ca* 297-281	12	**0,75**
Abydos	*ca* 297-281	4	**0,25**
Sardes	*ca* 301-287*	33	**2,35**
Magnésie	*ca* 299-281	13	**0,72**
Colophon	*ca* 299-296	3	**1,00**
Mytilène	*ca* 294-290	2	**1,00**
Alexandrie de Troade	*ca* 297-281	8	**0,50**
Éphèse	*ca* 294-287	2	**0,28**
Héracléa	*ca* 288-281	2	**0,28**
Cios	*ca* 288-281	6	**0,85**
Amphipolis	*ca* 288-281	17	**2,42**
Pergame	*ca* 287-282	10	**2,00**
Parion	*ca* 287-281	4	**0,66**
Smyrne	*ca* 287-281	1	**0,16**
Pella	*ca* 286-281	8	**1,60**
Perinthe	*ca* 283-282	1	**1,00**
Ainos	*ca* 283-282	1	**1,00**

* Chronologie proposée par Thompson 1968.

Figure 8 - Nombre de coins de droit utilisés en moyenne par an dans les ateliers de Lysimaque pour les frappes de tétradrachmes.

2. La fiscalité de Lysimaque

Pour A. Andréadès, Lysimaque fut « un général et un diplomate de premier ordre et le seul grand financier, semble-t-il, qui ait figuré parmi les diadoques »[26]. De fait, on a souvent mis en exergue, à la suite des propos d'A. Andréadès, la forte pression fiscale exercée par Lysimaque. É. Will écrivit même que « l'âpreté fiscale de Lysimaque est bien documentée et par les textes littéraires et par les inscriptions »[27]. Les corpus épigraphiques convoqués pour appuyer ces dires sont ceux de Milet[28] et d'Érythrées[29]. Cependant, H. S. Lund a fait remarquer à très juste titre que « the epigraphic evidence, then, is not proof of a uniform system of oppressive taxation exacted empire-wide throughout the reign »[30].

26. Andréadès 1930, p. 7.
27. Will 2003 [1979], p. 102.
28. Voir Seibert 1971.
29. *OGIS* I, 223.
30. Lund 1992, p. 129.

Les sources issues de la tradition manuscrite ont, quant à elles, véhiculé l'image d'un roi rapace, d'un *gazophylax*, préoccupé uniquement par l'argent (et son accumulation) : on invoque souvent sur ce point l'extrait de Plutarque rapportant les propos de Démétrios Poliorcète qualifiant Lysimaque de γαζοφύλαξ[31] (bon mot d'ailleurs largement anecdotique ici, le propos du Poliorcète visant davantage à mettre en exergue l'absence de stature royale de ses principaux adversaires qu'à qualifier le caractère ou le comportement de tel ou tel). Plus généralement, cette idée de rapacité repose sur trois faits, vus comme autant d'entraves à l'autonomie des cités : un trésor royal considérable, l'installation d'ateliers monétaires royaux dans diverses cités et l'abolition des émissions civiques.

Sur le premier point, A. Andréadès fait remarquer que Lysimaque dispose d'un nombre très élevé de trésors royaux répartis sur l'ensemble du territoire. En plus des lieux de dépôt de Lysimacheia et de Macédoine[32], Lysimaque en possède trois autres en Asie Mineure, à Pergame[33], Tirizis[34] et Sardes[35]. Cette situation n'a cependant rien d'exceptionnel : Séleucos Ier en possède lui-même plusieurs à Cyinda, Suse et Ecbatane, en plus d'autres ailleurs en Médie[36]. En 302, Lysimaque s'empare de ceux laissés à Synnada et en Phrygie hellespontique par Antigone[37]. En bref, le fait que Lysimaque possède plusieurs trésors royaux n'est en rien la preuve d'une avarice qui trancherait avec le comportement des autres Diadoques, d'autant qu'un certain nombre de ces « trésors royaux » était déjà connu à l'époque achéménide[38] : Lysimaque ne fait donc ici, comme les autres Diadoques, que récupérer et entretenir un héritage, sans que cela dénote un trait de caractère ou une pratique qui lui soit propre.

L'implantation d'un atelier royal dans une cité n'est pas non plus l'indice d'un comportement monétaire et financier agressif de la part du souverain. En acceptant l'identification qui est traditionnellement faite des ateliers royaux, Lysimaque ne se distingue, là encore, pas de ses prédécesseurs ou de ses contemporains. L'atelier monétaire installé à Sardes, par exemple, se situe dans la droite ligne des pratiques d'Alexandre, de Philippe III et d'Antigone, et est maintenu par les Séleucides. G. Le Rider a rappelé la compatibilité possible entre autonomie civique et présence d'un atelier royal à l'époque d'Alexandre : « on peut considérer qu'une communauté jouissant d'une autonomie interne

31. Plutarque, *Démétrios*, XXV, 7-8.
32. Sur ces propositions, voir Andréadès 1930, p. 7.
33. Strabon, XIII, 4.
34. Strabon, VII, 6, 1.
35. Polyen, IV, 9, 4.
36. Pour Cyinda, voir Diodore de Sicile, XIX, 56 ; pour Suse, Diodore de Sicile, XIX, 12, XIX, 15 et XIX 48 ; pour Ecbatane, Diodore de Sicile, XIX, 46 ; pour la Médie, Diodore de Sicile, XIX, 20.
37. Diodore de Sicile, XX, 107.
38. Callataÿ 1989 ; Picard 2003, p. 113.

ne subissait pas nécessairement une atteinte à ses libertés si elle frappait des monnaies royales pour le compte du souverain. Loin d'être une servitude, cette activité pouvait être le résultat d'une négociation et entrer dans la catégorie des services rendus [...] »[39]. Ce qui est vrai pour Alexandre le reste pour Lysimaque. Enfin, la position de Lysimaque envers le monnayage civique doit elle aussi être discutée, tant sur sa réalité que sur sa supposée originalité. Il faut noter tout d'abord que depuis les travaux de T.R. Martin[40], les liens entre production monétaire civique et souveraineté sont fortement remis en question[41]. Les raisons des frappes à l'époque hellénistique n'ont rien de politiques : dans le cadre qui nous intéresse ici, un souverain hellénistique frappe monnaie pour répondre à un besoin – essentiellement celui de solder ses troupes. Certaines cités continuent ou commencent ainsi à frapper monnaie en leur nom sous Lysimaque[42]. Ces émissions se limitent cependant à de petites dénominations de bronze (et parfois d'argent) qui ne circulent que très localement. Cela n'est pourtant pas une particularité de la période de Lysimaque. Le phénomène existe déjà sous Alexandre et se poursuit sous les Diadoques[43]. Les pratiques financières, fiscales et monétaires de Lysimaque ne sont donc pas très différentes de celles de ces prédécesseurs dans la région. Une fois encore, H.S. Lund résume très bien la situation : « While the presence of his mint official in the cities may have been an unwelcome reminder of royal control, Lysimachus' practice was not innovatory ; both those who ruled before and after him in Asia Minor did the same. Similary, the effective limitation of city coinage to local issues is paralleled under Alexander and the Seleucids, and there is reason to believe that this results from economic competition from the royal issues rather than deliberate suppression as a statement of royal sovereignty »[44].

3. Un *gazophylax* par nature ?

S.M. Burstein fut le premier à remettre en cause la vision héritée de l'Antiquité – par surinterprétation probable du bon mot de Démétrios Poliorcète – et admise sans réserve depuis, d'un Lysimaque *gazophylax*, « beaucoup plus avide d'argent que de territoires »[45]. Il relève entre autre que « previous discussions of Lysimachus's fiscal affairs have been synchronic instead of

39. Le Rider 2003, p. 145.
40. Martin 1985.
41. Voir Howgego 1990 ; Meadows 2001.
42. Lund 1992, p. 132 mentionne Éphèse, Smyrne, Priène, Scepsis, Samothrace et Cymè pour les ateliers déjà en activité, et Alexandrie de Troade et Ilion comme nouveaux ateliers.
43. Cela concerne Éphèse sous Démétrios Poliorcète, Éphèse, Magnésie du Méandre, Milet et Priène sous les premiers Séleucides (Lund 1992, p. 133).
44. Lund 1992, p. 134
45. Cloche 1933.

diachronic »[46]. La tendance fut longtemps de considérer le règne de Lysimaque comme un tout homogène alors que la victoire d'Ipsos et l'extension du royaume en Asie Mineure marquent une rupture importante dans son administration.

Lors du partage de Babylone en 323, Lysimaque reçoit « la Thrace et les peuples voisins en bordure du Pont Euxin »[47]. Pourtant, l'autorité macédonienne sur cet espace semble faible et le pouvoir de Lysimaque n'apparaît fermement établi que sur la péninsule de Chersonèse[48]. Et même lorsqu'en 313, il prend le contrôle des cités grecques de la côte et de la vallée du Danube, son autorité s'avère surtout théorique en dehors de la côte pontique[49]. Ainsi, même si « the cities of the West Pontic coast represented a rich prize »[50], Lysimaque ne semble vraiment tenir avant 301 que la Chersonèse de Thrace et la rive occidentale du Pont Euxin, une région relativement pauvre en hommes et en ressources, et exposée aux menaces endémiques qu'y font peser les Thraces et les Scythes. Avant 301, la relative pauvreté de son royaume aurait ainsi poussé Lysimaque à une âpre politique fiscale et à une tendance à la thésaurisation qu'il aurait appliquée dans la partie micrasiatique de son domaine après 301. M. S. Burstein montre bien que la politique menée par Lysimaque dans la région après 301 n'est pas celle d'un roi rapace simplement préoccupé par l'accumulation de l'argent[51], et H. S. Lund tout comme C. Franco montrent quant à eux que le comportement du roi envers les cités d'Asie Mineure répond davantage à une sorte de *realpolitik* dans le conflit l'opposant à Démétrios Poliorcète qu'à une volonté de réduire l'autonomie des cités et leur imposer le versement d'un tribut[52].

Si la pression fiscale de Lysimaque fut réelle sur les cités de son royaume, elle ne paraît pas du tout répondre aux mêmes paradigmes avant et après 301. Plutôt dictée par la nécessité de gérer au plus près les finances d'un royaume aux ressources limitées avant 301, la politique financière de Lysimaque semble davantage sous-tendue par le contexte international et la menace bien réelle que fait peser Démétrios Poliorcète sur les anciennes possessions de son père. Il ne permet cependant en rien de considérer la rapacité de Lysimaque comme un trait de caractère.

Il apparaît donc, comme l'avaient déjà souligné M. S. Burstein, H. S. Lund et F. Franco, que la pression fiscale ne fut pas plus forte sous Lysimaque que sous ses prédécesseurs. Mais ces trois auteurs fondent essentiellement leur argumentation sur les données épigraphiques, portant peu d'attention à la question de la frappe monétaire.

46. Burstein 1984, p. 59.
47. Diodore, XVIII, 3, 2 : Θράκη καὶ τὰ συνορίζοντα τῶν ἐθνῶν παρὰ τὴν Ποντικὴν θάλασσαν.
48. Lund 1992, p. 19-22.
49. Lund 1992, p. 28-35.
50. Burstein 1984, p. 59.
51. Burstein 1984, p. 60-63.
52. Lund 1992, p. 119-127 ; Franco 1993, p. 206-236.

4. La politique monétaire de Lysimaque[53]

A. La question de la métrologie

Si l'on se réfère à l'analyse métrologique des émissions de tétradrachmes, l'étalon attique semble respecté malgré un léger effritement du poids médian des monnaies. En étudiant l'atelier de Sardes à l'époque des Diadoques, j'ai remarqué une tendance similaire sous Antigone le Borgne.

Poids	Du vivant	Posthumes	Total
17,20-17,29 g	3	5	8
17,10-17,19 g	13	28	**41**
17,00-17,09 g	2	**35**	37
16,90-16,99 g	2	22	24
16,80-16,89 g	1	12	13
16,70-16,79 g	1	4	5
16,60-16,69 g	0	3	3
16,50-16,59 g	0	0	0
16,40-16,49 g	1	1	2
16,30-16,39 g	2	2	4
16,20-16,29 g	0	1	1
< 16,20 g	0	2	2
Total	25	115	140
Classe modale	17,10-17,19 g (52 %)	17,00-17,09 g (30,43 %)	17,10-17,19 g (29,28 %)
Médiane	17,12 g	17,01 g	17,04 g

Figure 9 - Tétradrachmes frappés dans l'atelier de Sardes, au nom d'Alexandre.

53. L'utilisation d'une telle expression incite à la prudence. Il est difficile de parler de politique monétaire pour les sociétés antiques, étant entendu que l'autorité émettrice ne chercha pour ainsi dire jamais à assurer l'objectif de triple stabilité des prix, des taux d'intérêt et du taux de change ; l'émission de monnaies n'avait par ailleurs pas pour but d'alimenter un marché économique. En revanche, ce sont bien, dans le cas qui nous intéresse ici, les rois qui décident des types monétaires, des quantités de monnaies à émettre et de la nécessité de la frappe. On peut donc parler de « politique monétaire » dans l'Antiquité, à condition de ne pas lui appliquer de définition trop moderne.

D'une manière générale, on observe un respect assez scrupuleux de l'étalon attique, puisque la médiane de l'ensemble se situe à 17,04 g et que 72 % des tétradrachmes dont le poids est connu se situent dans les classes comprises entre 16,90 et 17,19 g. Cependant, il faut remarquer qu'un léger fléchissement s'opère entre le règne d'Alexandre et la période suivante. En effet, alors que plus de la moitié des tétradrachmes d'Alexandre se situe dans la classe comprise entre 17,10 et 17,19 g pour un poids médian de 17,12 g, les émissions sous Philippe Arrhidée et Antigone le Borgne sont plus légères et bien réparties dans les différentes classes de poids. On pourrait avancer l'argument selon lequel les émissions posthumes ont beaucoup plus circulé, et sont donc plus usées. Cet argument ne semble cependant pas suffisant. Une étude plus fine des émissions posthumes révèle en effet que ce fléchissement survient lors de la régence d'Antigone le Borgne, et non lors de celle d'Antipater.

Poids	Sous la régence d'Antipater (323-319)	Sous la régence d'Antigone le Borgne (319-315)
17,20-17,29 g	0	5
17,10-17,19 g	11	15
17,00-17,09 g	**12**	**26**
16,90-16,99 g	3	20
16,80-16,89 g	3	10
16,70-16,79 g	3	1
16,60-16,69 g	1	2
16,50-16,59 g	0	0
16,40-16,49 g	0	1
16,30-16,39 g	0	2
16,20-16,29 g	1	0
< 16,20 g	0	2
Total	34	84
Classe modale	17,00-17,09 g (35,29 %)	17,00-17,09 g (30,95 %)
Médiane	17,05 g	17,01 g

Figure 10 - Tétradrachmes frappés sous Philippe Arrhidée.

Dans son étude sur l'étalon attique en Orient à l'époque hellénistique, O. Mørkholm observe un infléchissement de cet étalon vers 317 dans les ateliers de Tyr / Aké et Babylone, et regroupe les monnayages d'Alexandre le Grand

et de Philippe Arrhidée[54]. À l'inverse, Fr. Duyrat constate dans son étude sur Arados que cet infléchissement se produit dès 320 pour l'atelier qu'elle étudie[55]. À Sardes, l'infléchissement est net entre les émissions du vivant d'Alexandre et les émissions posthumes frappées entre 323 et 319. On passe respectivement d'une classe modale de 17,10-17,19 g et d'une médiane de 17,12 g à une classe modale de 17,00-17,09 g et une médiane de 17,05 g. Il faut deux classes, de 17,00 g à 17,19 g, pour regrouper plus de la moitié des exemplaires, et chacune d'elles comporte sensiblement le même nombre d'exemplaires. Ces deux classes comptent même les deux tiers des monnaies de l'échantillon : le reste des classes n'a qu'un très faible effectif, et est relativement ramassé autour de la classe modale. Si l'échantillon frappé sous Antigone le Borgne présente *a priori* les mêmes caractéristiques que celui frappé sous Antipater (même classe modale et même médiane de 17,01 g), on y observe cependant un profil très différent. La moitié des exemplaires se concentre sur les classes entre 16,90 et 17,09 g, soit en dessous de l'échantillon frappé entre 323 et 319. De plus, le nombre d'exemplaires regroupés dans les classes immédiatement inférieures ou supérieures, bien que moins important, reste tout à fait appréciable. Enfin, on constate une hétérogénéité des classes beaucoup plus importante : là où l'échantillon frappé en 323-319 se concentre entre 16,60 g et 17,19 g (exception faite d'un exemplaire entre 16,20 et 16,29 g), celui de 319-315 regroupe aussi bien des tétradrachmes de 17,29 g maximum que des monnaies de moins de 16,20 g[56]. Ainsi, sans pour autant affirmer que l'infléchissement s'opère en 317, il semble que les conclusions d'O. Mørkholm soient plus proches de la réalité sardienne que celles émises par Fr. Duyrat pour Arados. Quoi qu'il en soit, il est clair que l'étalement des poids est de plus en plus grand au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'époque d'Alexandre.

La situation observée sous Lysimaque à Sardes trouve donc son origine avant qu'il ne contrôle cet atelier, ce qui exclut *a priori* toute volonté délibérée d'économiser du métal sur la fabrication de ses monnaies[57]. Ces données ne concernent qu'un atelier, mais si la volonté de Lysimaque était de rentabiliser la frappe monétaire, on imagine mal qu'il n'ait pas voulu mener une politique homogène dans ce domaine. S'il n'a donc pas joué sur le respect de l'étalon monétaire, la « rapacité » de Lysimaque a pu se traduire par une frappe plus importante, afin d'augmenter son stock et sa masse monétaire.

54. Mørkholm 1982.
55. Duyrat 2005.
56. Deux exemplaires (New York 1944.100.31357 et Paris 1974.383) font même moins de 16 g.
57. Hochard 2015, p. 741-743. Pour être complet, il faudrait procéder à des analyses élémentaires afin de déterminer si la teneur en métal argent diminue sous Lysimaque. J'ai cependant l'intuition qu'une telle analyse ne révèlerait aucune altération volontaire du titre de l'argent.

B. Les rythmes de production monétaire sous Lysimaque

a. L'exemple de Sardes dans le contexte de la succession d'Alexandre

Les données sur le nombre de coins utilisés pour les bronzes étant insuffisantes, l'étude ne portera que sur l'or et l'argent. J'ai pu identifier deux coins de droit pour l'or et 33 pour l'argent. Les travaux de M. Thompson recensent[58] :

- pour Alexandre, 30 coins pour l'or, 100 pour les drachmes et 0 pour les tétradrachmes ;
- pour la période de régence de 323 à 319 : 25 coins pour l'or, 140 pour les drachmes et 17 pour les tétradrachmes ;
- pour la période d'Antigone (319-315) : 5 pour l'or, 8 pour les drachmes et 37 pour les tétradrachmes.

Il est donc possible de dresser les estimations de productions suivantes sur l'ensemble de la période d'Alexandre et des Diadoques.

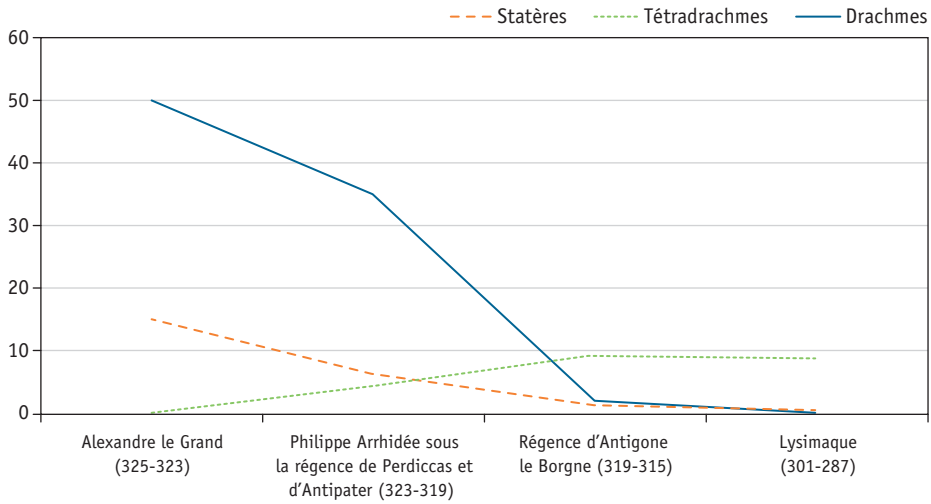

Figure 11 - Nombre moyen de coins utilisés par an et par souverain pour la frappe de statères, de tétradrachmes et de drachmes.

On observe très clairement que le rythme de production de l'atelier de Sardes s'inscrit dans une tendance continue, et que le passage sous la domination de Lysimaque ne modifia pas en profondeur les orientations déjà perçues à partir d'Antigone le Borgne. Malgré la fermeture de l'atelier pendant une quinzaine

58. THOMPSON 1983.

d'années, on observe que les pratiques monétaires restèrent les mêmes sous Antigone et sous Lysimaque. Le profil « achéménide » (statère/drachme) de l'atelier de Sardes[59], toujours visible sous Alexandre et Philippe III, disparait sous Antigone et Lysimaque. Sous le roi de Thrace, Sardes était devenu un atelier « macédonien ».

Malgré une variation du type monétaire des tétradrachmes, témoignant d'une affirmation de plus en plus forte du Diadoque comme souverain assumé malgré la référence constante à Alexandre le Grand, l'étude des frappes monétaires montre une continuité réelle avec la période précédente. Bien que toujours rattachées à l'étalon attique, les émissions de tétradrachmes (les seules pouvant être soumises à une étude métrologique pertinente dans le cas de Sardes) confirment l'effritement observé sous Antigone le Borgne. J'ai déjà mentionné que l'activité monétaire de Sardes à l'époque des Diadoques fût proche de celle des ateliers de Tyr et Babylone étudiés par O. Mørkholm[60]. On observe une cohérence entre les frappes d'Alexandre le Grand et de Philippe Arrhidée jusqu'en 317, puis un effritement de l'étalon attique progressif mais commun aux différents Diadoques régnant sur la région. Il est à noter également que le changement de profil de l'atelier de Sardes, entamé sous Antigone, se confirma sous Lysimaque : alors que la production de tétradrachmes supplantait celle de drachmes à partir de 317, celle-ci devint la seule dénomination frappée sous Lysimaque, ce qui contraste très fortement avec la situation observée jusqu'à Philippe Arrhidée.

Mais c'est surtout avec ses contemporains, Séleucos Ier et Démétrios Poliorcète, que Lysimaque eut à souffrir la comparaison. Il serait donc souhaitable de comparer les données établies à partir de l'étude des rythmes de production dans les ateliers de Lysimaque aux pratiques de Séleucos Ier et de Démétrios Poliorcète à la même époque.

59. Le bimétallisme du monnayage achéménide, fondé sur la circulation concomitante des dariques d'or et des sicles d'argent, est une idée âprement discutée. L'hypothèse selon laquelle les sicles d'argent ne furent qu'une monnaie « régionale » là où les dariques d'or avaient un statut de monnaie « impériale » fut émise par D. Schlumberger (Curiel, Schlumberger 1953, p. 12 et 16) et suivie par O. Picard et I. Carradice (Picard 1980, p. 72-73 ; Carradice 1987, p. 89). P. Vargyas dénonça cette idée, arguant que les sicles d'argent étaient la véritable monnaie de l'Empire, la darique occupant une simple fonction de prestige (Vargyas 2000, p. 38-39). Tout en rejetant les conclusions de Vargyas, G. Le Rider se montre assez sceptique face aux interprétations de Schlumberger, Picard et Carradice (Le Rider 2003, p. 166, 169 et 174). Quels qu'aient été le statut et le rôle des dariques et des sicles dans l'Empire perse, il apparaît néanmoins clairement que la frappe simultanée darique/sicle était une caractéristique de la partie occidentale de l'Empire (Le Rider 2003, p. 169-174, particulièrement p. 171-172).

60. Mørkholm 1982.

b. À une période donnée

Souverain	Atelier	Période	d/an
Séleucos Ier*	Antioche de Syrie		**0,52**
Démétrios Poliorcète**	Salamine	*ca* 306-295	**0,54**
	Tarse	*ca* 298-295	**0,66**
	Péloponnèse (incertain)	291-290	**1,00**

* Données fournies par Duyrat 2002 à partir de Le Rider 1999

** Données calculées à partir du travail de compilation de Callataÿ 1997

Figure 12 - Nombre de coins de droit utilisés en moyenne par an dans les ateliers de Séleucos Ier et de Démétrios Poliorcète pour les frappes de statères.

Concernant les statères, on constate donc que les volumes de production de Lysimaque ne sont pas plus importants que ceux de ces contemporains, et même légèrement inférieurs. La même situation s'observe avec les frappes de tétradrachmes.

Souverain	Atelier	Période	d/an
Séleucos Ier*	Antioche de Syrie		0,47
Démétrios Poliorcète**	Salamine	*ca* 306-295	2,90
	Tarse	*ca* 298-295	1,00
	Thèbes	*ca* 290-287	1,33
	Démétrias	*ca* 290-289	1,00
	Chalcis	*ca* 291-290	13,00

* Données fournies par Duyrat 2002 à partir de Le Rider 1999

** Données calculées à partir du travail de compilation de Callataÿ 1997

Figure 13 - Nombre de coins de droit utilisés en moyenne par an dans les ateliers de Séleucos Ier et de Démétrios Poliorcète pour les frappes de tétradrachmes.

On retrouve sur l'ensemble des résultats la même hétérogénéité que dans l'étude des ateliers de Lysimaque. Et l'on trouve d'une manière générale (même si le seul cas comparatif pour Séleucos Ier invite à la prudence) les mêmes rythmes de production pour Lysimaque que pour les deux autres Diadoques.

c. Dans un lieu donné

Lysimaque ne semble donc pas avoir frappé un nombre de monnaies plus élevé que ses contemporains. En revanche, il pourrait avoir soumis les ateliers de son royaume à un rythme de production plus soutenu que ses prédécesseurs

(ou successeurs). Grâce au travail de compilation de Fr. de Callataÿ[61], nous disposons d'informations permettant d'étudier les ateliers de Lysimaque à d'autres moments de la période des Diadoques. Ce travail comparatif n'est pas possible pour tous les ateliers, mais les échantillons concernant les émissions de statères, de tétradrachmes et de drachmes semblent suffisamment représentatifs pour être soumis à l'étude.

Le principal problème méthodologique posé par cette approche tient aux moments de frappe qui diffèrent selon les ateliers. Il a donc été décidé de représenter les résultats de cette étude comparative sous forme de graphiques, dans lesquels chaque période chronologique est détaillée mais où, pour faciliter la lecture pour chaque phase de frappe, tous les Diadoques, sauf Lysimaque, ont été regroupés. Le recours au nombre moyen annuel de coins de droit permet alors d'harmoniser les données sans tenir compte de la durée de frappe pour chaque souverain.

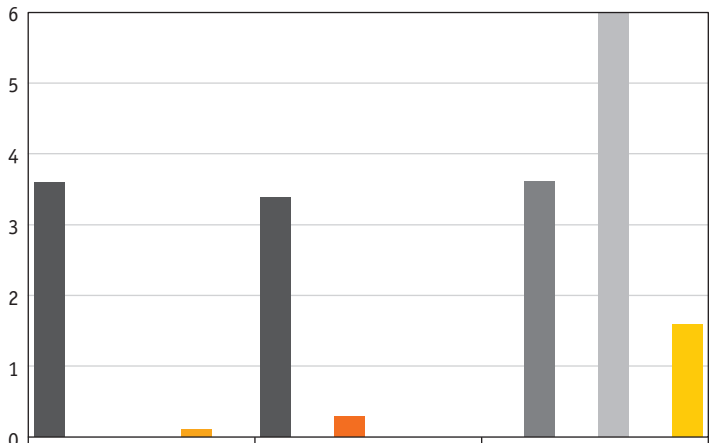

	Lampsaque	Abydos	Pella
Autres Diadoques (329-301)	3,60	3,39	
Autres Diadoques (323-315)			3,62
Lysimaque (301-281)		0,30	
Autres Diadoques (294-293)			6,00
Lysimaque (299-281)	0,11		
Lysimaque (286-281)			1,60

Figure 14 - Nombre de coins de droit utilisés en moyenne par an pour la frappe de statères dans les ateliers de Lampsaque, Abydos et Pella.

Quelle que soit la dénomination, on constate que les rythmes de production

61. Callataÿ 1997.

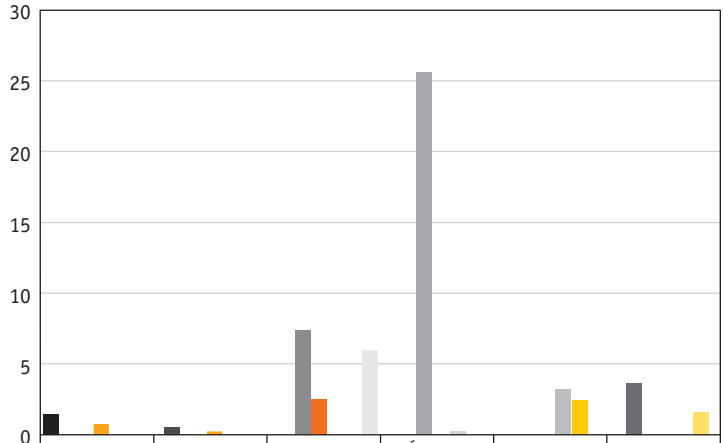

	Lampsaque	Abydos	Sardes	Éphèse	Amphipolis	Pella
Autres Diadoques (329-308)	1,47					
Autres Diadoques (325-306)		0,52				
Autres Diadoques (323-315)						3,62
Autres Diadoques (319-315)			7,4			
Autres Diadoques (301-295)				25,6		
Lysimaque (301-287)			2,5			
Lysimaque (297-281)	0,75	0,25				
Autres Diadoques (294-290)					3,25	
Autres Diadoques (294-287)				0,28		
Lysimaque (288-281)					2,42	
Lysimaque (286-281)						1,6
Autres Diadoques (282-281)			6			

Figure 15 - Nombre de coins de droit utilisés en moyenne par an pour la frappe de tétradrachmes dans les ateliers de Lampsaque, Abydos, Sardes, Éphèse, Amphipolis et Pella.

de Lysimaque sont, pour tous les ateliers, très en dessous de ceux de ses prédécesseurs dans la région (figures 14-15). On ne peut pas arguer, pour expliquer ce fait, d'une stabilisation de la situation politique et militaire après la bataille d'Ipsos. Tout comme Alexandre et Antigone le Borgne, Lysimaque se trouve dans la nécessité d'entretenir une armée dans sa lutte contre Démétrios Poliorcète, puis contre Séleucos Ier (figure 16). Pourtant, les rythmes de production sont extrêment faibles alors que la situation semble similaire. On pourrait avancer l'idée, tout à fait fondée par ailleurs, de la réutilisation de monnaies déjà en circulation[62]. Cependant, il n'y a aucune raison de penser

que Lysimaque aurait plus réemployé des monnaies en circulation que ses

62. Amandry, Le Rider 1994.

contemporains. J'ai montré précédement que les rythmes de production à un moment donné paraissent similaires entre Lysimaque, Séleucos Ier et Démétrios Poliorcète. Cette différence peut alors peut-être s'expliquer par un stock monétaire plus important.

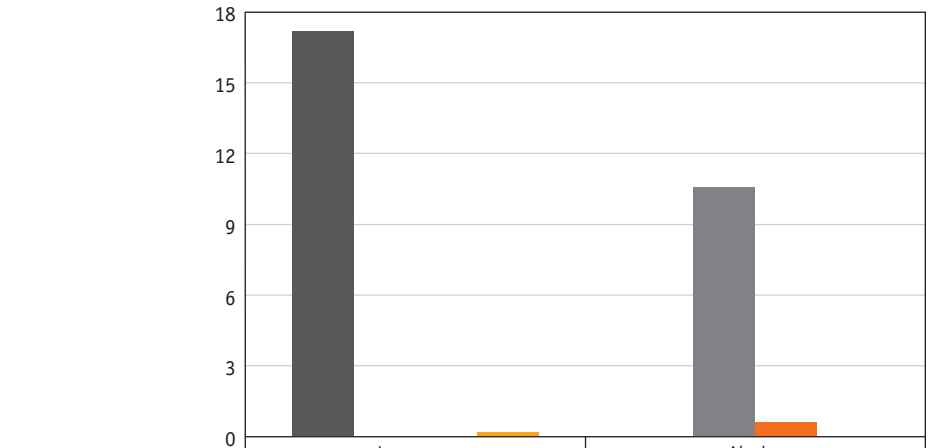

	Lampsaque	Abydos
Autres Diadoques (329-308)	17,19	
Autres Diadoques (325-301)		10,56
Lysimaque (301-296)		0,60
Lysimaque (301-281)	0,15	

Figure 16 - Nombre de coins de droit utilisés en moyenne par an pour la frappe de drachmes dans les ateliers de Lampsaque et Abydos.

C. Le stock monétaire de Lysimaque

A. Andréadès énonce comme l'un des traits caractéristiques de la politique financière de Lysimaque l'importance de ses trésors, marque selon lui de la rapacité du *gazophylax*. J'ai déjà souligné que ceci n'est absolument pas une caractéristique propre à Lysimaque et que cela ne saurait le distinguer des autres Diadoques. Cependant A. Andréadès estime le montant des réserves de Lysimaque à 20 000 talents environ[63]. Si une telle estimation semble invérifiable, et surtout difficile à comparer avec d'autres cas ou d'autres époques, il est possible de tenter une estimation des volumes de production sortant des ateliers de Lysimaque et des autres Diadoques pour voir si, malgré des rythmes

63. Andréadès 1930.

de production assez faibles, Lysimaque sortait de ses ateliers un important stock monétaire.

Choix a été fait pour cela d'adopter la même méthode que celle que Fr. de Callataÿ utilisa pour établir le profil des ateliers d'Alexandre à partir des travaux de M. Thompson[64]. N'ayant aucune donnée sur le nombre d'exemplaires connus pour chacun des ateliers soumis à cette étude, il est impossible d'estimer la masse monétaire. En revanche, puisque nous connaissons le nombre de coins de droits (*d*)[65], il est possible d'estimer à l'aide d'un coefficient multiplicateur (*coeff.*) découlant de la parité entre les différentes dénominations (× 20 pour les statères, × 5 pour les tétradrachmes et × 1 pour les drachmes) le stock monétaire (*d x coeff.*) dans chaque atelier[66]. Cela donne pour les ateliers de Lysimaque les résultats suivants :

	d	d x coeff.	%
Lysimacheia			
Statères	2	40	48,20
Tétradrachmes	8	40	48,20
Drachmes	3	3	3,60
Total		83	
Sestos			
Statères	2	40	55,55
Tétradrachmes	6	30	41,66
Drachmes	2	2	2,79
Total		72	
Lampsaque			
Statères	2	40	38,83
Tétradrachmes	12	60	58,25
Drachmes	3	3	2,92
Total		103	
Abydos			
Statères	6	120	83,91
Tétradrachmes	4	20	13,98
Drachmes	3	3	2,11
Total		143	
Sardes			
Statères	2	40	18,60
Tétradrachmes	35	175	81,40
Drachmes	–	–	–
Total		215	

64. Callataÿ 1994.
65. « Le postulat implicite est que les coins de droit de statères ont eu la même production moyenne que les coins de droit de drachmes ou de tétradrachmes. Ce postulat est certainement critiquable. On perçoit difficilement toutefois comment l'améliorer » (Callataÿ 1994, p. 20, n. 8).
66. Dans le système de poids attique, un statère d'or vaut 5 tétradrachmes et 20 drachmes.

	d	d x coeff.	%
Magnésie			
Statères	2	40	36,03
Tétradrachmes	13	65	58,55
Drachmes	6	6	5,42
Total		111	
Colophon			
Statères	–	–	–
Tétradrachmes	3	15	68,18
Drachmes	7	7	31,82
Total		22	
Mytilène			
Statères	–	0	–
Tétradrachmes	2	10	71,42
Drachmes	4	4	28,58
Total		14	
Alexandrie de Troade			
Statères	4	80	66,67
Tétradrachmes	8	40	33,33
Drachmes	–	–	–
Total		120	
Éphèse			
Statères	2	40	71,42
Tétradrachmes	2	10	17,85
Drachmes	6	6	10,73
Total		56	
Héracléa			
Statères	2	40	80
Tétradrachmes	2	10	20
Drachmes	–	–	–
Total		50	
Cios			
Statères	–	–	–
Tétradrachmes	6	30	100
Drachmes	–	–	–
Total		30	
Amphipolis			
Statères	–	–	–
Tétradrachmes	17	85	100
Drachmes	–	–	–
Total		85	
Pergame			
Statères	–	–	–
Tétradrachmes	10	50	100
Drachmes	–	–	–
Total		50	
Parion			
Statères	–	–	–
Tétradrachmes	4	20	100
Drachmes	–	–	–
Total		20	

	d	d x coeff.	%
Smyrne			
Statères	1	20	80
Tétradrachmes	1	5	20
Drachmes	–	–	–
Total		25	
Pella			
Statères	2	40	50
Tétradrachmes	8	40	50
Drachmes	–	–	–
Total		80	
Perinthe			
Statères	–	–	–
Tétradrachmes	1	5	100
Drachmes	–	–	–
Total		5	
Ainos			
Statères	–	–	–
Tétradrachmes	1	5	100
Drachmes	–	–	–
Total		5	
Teos			
Statères	–	–	–
Tétradrachmes	–	–	–
Drachmes	1	1	100
Total		1	

Figure 17 - Estimation du stock monétaire pour chaque dénomination dans les ateliers de Lysimaque.

Les petites dénominations représentent une part très faible du stock monétaire sortant des ateliers de Lysimaque. Sur les 20 ateliers référencés, 40 % d'entre eux sont, en termes de stock monétaire, dominés par le monnayage d'or et 55 % produisent majoritairement des tétradrachmes. Pourtant, si on ne considère que les ateliers dont la production est mixte (c'est-à-dire or et argent), on constate que presque 62 % des ateliers émettent un stock monétaire d'or supérieur à celui de l'argent. On pourrait en conclure que les trésors de Lysimaque sont effectivement bien garnis compte tenu de l'importance, *in fine*, de l'or dans le stock monétaire. La frappe quasi-exclusive de grosses divisions d'argent complète cette impression d'opulence. Cette situation n'est pourtant pas exceptionnelle. Fr. de Callataÿ a montré dans le cas des ateliers micrasiatiques sous Alexandre que la frappe d'argent « même très abondante, passe loin après celle des statères pour ce qui est de l'économie monétaire de la fin du IVe siècle »[67]. Cette importance de l'or dans l'économie monétaire à l'époque de Lysimaque, même si le rapport avec les tétradrachmes semble plus équilibré, ne permet pas d'en déduire une « avarice » plus importante de ce dernier.

67. Callataÿ 1994, p. 20.

En nous fondant encore une fois sur les identifications faites par M. Thompson, il est également possible d'adopter une analyse plus géographique. D'une manière générale, la part des tétradrachmes paraît très importance dans l'ensemble de la production micrasiatique. Cet état de fait est renforcé, comme signalé précédemment, par la spécialisation de certains ateliers dans la frappe exclusive de monnaies d'argent. On constate que les productions de tétradrachmes sont plus importantes, en termes de stock monétaire, dans les ateliers de Lampsaque, de Magnésie du Méandre et de Sardes. Le stock monétaire de statères domine cependant les productions d'Abydos, Alexandrie de Troade, Éphèse, Héraclée et Smyrne. Exception faite de Lampsaque, les ateliers portuaires semblent frapper *in fine* plus d'or que d'argent, tandis que les ateliers de l'intérieur des terres privilégièrent plutôt les frappes d'argent. L'importance des ports fut très probablement un élément déterminant du dispositif territorial des successeurs d'Alexandre, tant pour Antigone le Borgne, dont la maîtrise de la mer fut un atout dans sa lutte contre les Lagides, que pour Démétrios Poliorcète (que l'on pourrait appeler « un roi de la mer », après qu'il eut perdu toutes ses possessions asiatiques et qu'il fut chassé du trône de Macédoine) ou pour Lysimaque qui se devait de contrôler l'Égée s'il voulait renforcer la cohérence entre les deux parties de son royaume. La construction et l'entretien d'une flotte nécessitaient des fonds importants, que la frappe d'or dans les ports devait sans doute couvrir. Mais par-delà l'aspect militaire, l'aspect économique dut également justifier l'apparente prospérité des ports micrasiatiques égéens. A. Bresson rappelle l'importance des taxes portuaires et douanières pour alimenter le trésor (d'un royaume comme d'une cité)[68]. Les exemples sont nombreux, tant pour l'époque classique que pour l'époque hellénistique. Ainsi Thucydide rapporte-t-il qu'en 413, Athènes remplaça le tribut par une taxe de 5 % sur les échanges[69] ; à la fin des années 360, Kallistratos permit un doublement du revenu des taxes portuaires par une réorganisation des finances du royaume de Macédoine, faisant passer la somme de 20 à 40 talents[70] ; l'État rhodien tirait un million de drachmes, soit près de 167 talents, des droits de douanes de son port jusqu'à la création du port franc de Délos en 166[71]. Ainsi Lysimaque put-il chercher à développer l'activité des ports de la partie micrasiatique de son royaume, afin de concurrencer les ports insulaires de l'Égée, regroupés au sein de la Première Confédération nésiotique (sous contrôle antigonide), et offrir une alternative aux navires circulant sur la « route du blé ». Il faut enfin souligner l'importance, dans les villes portuaires, de la pratique du prêt maritime, amenant à engager des sommes très importantes en garantie de l'entreprise[72].

68. Bresson 2008, p. 83-88.
69. Thucydide, VII, 28, 4.
70. Ps-Aristote, *Économique*, II, 22.
71. Polybe, XXX, 31, 12.
72. Bresson 2008, p. 67-71.

Cette spécialisation régionale du royaume de Lysimaque répondrait alors, une nouvelle fois, au pragmatisme du souverain, favorisant les émissions d'or là où les revenus étaient les plus importants – sur la côte – et laissant le soin aux ateliers de l'intérieur, plus en retrait des grandes routes économiques, le soin de frapper les monnaies d'argent nécessaires au fonctionnement quotidien du royaume (prélèvements fiscaux, fonctionnement administratif, frais de cours...). Les données numismatiques viennent donc largement remettre en cause l'idée selon laquelle Lysimaque fut un « rapace ».

	d	d x coeff.	%
Antioche de Syrie			
Statères	1	20	40
Tétradrachmes	6	30	60
Drachmes	–	–	3,60
Total		50	
Salamine			
Statères	6	120	42,85
Tétradrachmes	32	160	57,15
Drachmes	–	–	–
Total		280	
Tarse			
Statères	2	40	72,72
Tétradrachmes	3	15	27,28
Drachmes	–	–	–
Total		55	
Péloponnèse incertain			
Statères	1	20	100
Tétradrachmes	–	–	–
Drachmes	–	–	–
Total		20	
Tyr			
Statères	–	–	–
Tétradrachmes	3	15	100
Drachmes	–	–	–
Total		15	
Thèbes			
Statères	–	–	–
Tétradrachmes	4	20	100
Drachmes	–	–	–
Total		20	
Démétrias			
Statères	–	–	–
Tétradrachmes	4	20	100
Drachmes	–	–	–
Total		20	
Chalcis			
Statères	–	–	–
Tétradrachmes	13	65	100
Drachmes	–	–	–
Total		65	

Figure 18 - Estimation du stock monétaire pour chaque dénomination dans les ateliers de Séleucos I^{er} et de Démétrios Poliorcète.

La comparaison avec les contemporains de Lysimaque (figure 18) montre une proportion plus nette des tétradrachmes dans le stock monétaire, surtout en ce qui concerne Démétrios Poliorcète (le seul cas d'Antioche de Syrie rend toute généralisation plus délicate). Aurions-nous la preuve que Lysimaque est effectivement plus cupide que les autres Diadoques ? Il est possible d'en douter. Dans le contexte conflictuel entre Lysimaque et Démétrios, chacun avait besoin de recruter et de solder des troupes. Il paraîtrait logique qu'ils aient cherché en priorité des soldats dans les régions sous leur autorité. Or la Thrace et la Grèce continentale sont les deux grandes régions de recrutement de mercenaires à la fin du IVe et au début du IIIe siècle. Fr. de Callataÿ a bien montré que si les Grecs de l'Égée (région contrôlée par Démétrios) étaient habitués à recevoir leur solde en argent (d'où l'importance du stock monétaire de tétradrachmes), les Thraces et les Grecs du Nord (sous l'autorité de

	Lysimaque			Prédécesseurs de Lysimaque		
	d	d x coeff.	%	d	d x coeff.	%
Lampsaque						
Statères	2	40	38,83	101	2 020	79,55
Tétradrachmes	12	60	58,25	31	155	6,10
Drachmes	3	3	2,92	364	364	14,35
Total		103			2 539	
Abydos						
Statères	6	120	83,91	95	1 900	86,20
Tétradrachmes	4	20	13,98	10	50	2,26
Drachmes	3	3	2,11	254	254	11,54
Total		143			2 204	
Sardes						
Statères	2	40	18,60	–	–	–
Tétradrachmes	35	175	81,40	37	185	100
Drachmes	–	–	–	–	–	–
Total		215				
Éphèse						
Statères	2	40	71,42	–	–	–
Tétradrachmes	2	10	17,85	154	770	100
Drachmes	6	6	10,73	–	–	–
Total		56			770	
Amphipolis						
Statères	–	–	–	–	–	–
Tétradrachmes	17	85	100	13	65	100
Drachmes	–	–	–	–	–	–
Total		85			85	
Pella						
Statères	2	40	50	91	1 820	92,62
Tétradrachmes	8	40	50	29	145	7,38
Drachmes	–	–	–	–	–	–
Total		80			1 965	

Figure 19 - Estimation du stock monétaire pour chaque dénomination dans les ateliers de Lysimaque.

Lysimaque) recevaient traditionnellement leur solde en or (d'où l'importance du stock de statères)[73]. Là encore, la nécessité d'une abondance de monnaies d'or – frappées dans les ateliers monétaires portuaires profitant de l'importance des échanges commerciaux ? – s'explique davantage par les intérêts de la *realpolitik* de Lysimaque que par sa supposée soif d'argent.

La situation semble identique si l'on étudie chaque atelier à l'époque de Lysimaque et à l'époque précédente (figure 19).

Lorsque les ateliers frappent de l'or et de l'argent avant Lysimaque, on constate que la part des statères dans le stock monétaire est beaucoup plus importante que sous l'autorité du roi de Thrace. La seule différence notable est que des ateliers qui avant Lysimaque ne frappaient que des tétradrachmes se mettent à frapper aussi des statères en grande quantité (en terme de stock monétaire). Mais la nécessité de payer des troupes thraces et du Nord de la Grèce en utilisant les ressources d'un territoire beaucoup plus petit que ce qu'était l'empire d'Alexandre explique très facilement cette nécessité. Là encore, la *realpolitik* de Lysimaque l'emporte sur sa « rapacité ».

Conclusion

La politique de Lysimaque a certes ses particularités. Elle ne semble cependant pas très différente de celle des autres Diadoques. Il faut abandonner l'idée d'une pression fiscale plus forte de sa part pour expliquer la défection des cités micrasiatiques au profit de Démétrios Poliorcète et surtout de Séleucos I^er^. S'il est difficile d'établir le volume du numéraire thésaurisé par Lysimaque (d'autant qu'il serait réducteur de ne prendre en considération que les frappes du roi lui-même en négligeant la part des frappes d'Alexandre, toujours en circulation bien après la mort du Conquérant), celui-ci ne semble pas avoir disposé de davantage de trésors que ses contemporains, ni frappé plus qu'eux ou ses prédécesseurs. Si la part de l'or dans le stock monétaire émis sous Lysimaque se différencie de la pratique de Démétrios Poliorcète à la même époque, elle ne diffère pas de celle d'Alexandre le Grand quelques décennies auparavant. Là encore, il semble que les nécessités géopolitiques et militaires aient primé sur une hypothétique « soif de l'or ». La sévérité du jugement porté sur ce souverain ne serait-elle alors due qu'à « une tradition qui n'aime pas les vaincus, surtout si en outre ils se sont finalement révélés être des criminels domestiques »[74] ? Il semble que la réalité soit plus complexe. La politique économique et financière de Lysimaque n'a jamais été un moyen de légitimation politique pour ce dernier. Comme tout souverain hellénistique, ce sont ses qualités de soldat qui l'emportent pour justifier son accession aux plus hautes

73. Callataÿ 1994, p. 32-35.
74. Bresson 1995, p. 84.

fonctions (l'anecdote de la campagne en Inde sous Alexandre et sa victoire à la bataille d'Ipsos en témoignent). Ce ne sont pas non plus des questions financières, ou plus largement économiques, qui sont à l'origine de son échec : lâché par ses soutiens – le passage de Philétairos dans le camp de Séleucos Ier fut sans doute catastrophique pour lui – Lysimaque semble avoir été surtout victime de son incapacité à assurer sa succession et à fonder une dynastie, provoquant la défection de ses propres troupes lors de la bataille de Couropédion, en 281. Pourtant son comportement en matière économique, surtout fiscale, a pu être utilisé pour le décrédibiliser et nuire *a posteriori* à sa légitimité en tant que roi. L'importance de la propagande antigonide dans le succès du qualificatif injurieux de *gazophylax* est certaine, et a nourri pendant longtemps l'historiographie traditionnelle. Mais comme le souligne A. Bresson, « de tous les Diadoques, Lysimaque fut tout de même celui qui eut à affronter la plus grande impopularité »[75] de son vivant, surtout à la fin d'un règne terni par les intrigues domestiques. Brillant général ayant su saisir les opportunités que la succession d'Alexandre a pu offrir aux ambitieux, Lysimaque ne semble pas avoir eu la finesse politique des autres Diadoques. « Il ne savait pas trouver la manière, le style de comportement qu'on attendait d'un roi. Après quoi, le qualificatif injurieux de *gazophylax* devait être comme une tunique de Nessus »[76].

Bibliographie

Amandry, Le Rider 1994 : M. Amandry, G. Le Rider (éd.), *Trésors et circulation monétaire dans l'Anatolie antique*, Paris, 1994.

Andréadès 1930 : A. Andréadès, L'administration financière du roi Lysimaque, dans *Mélanges P. Thomas*, Bruges, 1930, p. 6-15.

Bresson 1995 : A. Bresson, Un diadoque pas comme les autres, *DHA*, 21-1, 1995, p. 83-88.

Burstein 1984 : S. M. Burstein, Lysimachus the *Gazophylax*: a modern scholarly myth, dans *Ancient Coins if the Graeco-Roman World. The Nickle Numismatic Papers*, W. Heckel, R. Sullivan (eds.), Waterloo, 1984, p. 57-68.

Callataÿ 1989 : Fr. de Callataÿ, Les trésors achéménides et les monnayages d'Alexandre : espèces immobilisées et espèces circulantes ?, dans *L'or perse et l'histoire grecque*, R. Descat (éd.), *REA*, 91, 1-2, 1989, p. 259-274.

Callataÿ 1994 : Fr. de Callataÿ, Réflexions sur les ateliers d'Asie Mineure d'Alexandre le Grand, dans *Trésors et circulation monétaire dans l'Anatolie antique*, Paris, 1994, p. 19-35.

Callataÿ 1997 : Fr. de Callataÿ, *Recueil quantitatif des émissions monétaires hellénistiques*, Wetteren, 1997.

Carradice 1987 : I. Carradice, The « regal » coinage of the Persian empire, dans *Coinage and administration in the Athenian and Persian empires*, (BAR IS 343), Oxford, 1987, p. 76-90.

75. Bresson 1995, p. 87.
76. Bresson 1995, p. 88.

CLOCHE 1933 : P. CLOCHE, A. Andréadès, L'administration financière du roi Lysimaque, *REG*, 46, 1933, p. 235.

CURIEL, SCHLUMBERGER 1983 : R. CURIEL, D. SCHLUMBERGER, *Trésors monétaires d'Afghanistan*, (Mémoire de la Délégation archéologique française en Afghanistan 14), Paris, 1953.

DUYRAT 2002 : Fr. DUYRAT, Georges Le Rider, Antioche de Syrie sous les Séleucides. Corpus des monnaies d'or et d'argent, I : De Séleucos I à Antiochos V, c. 300-161, *RN*, 158, 2002, p. 408-417.

DUYRAT 2005 : Fr. DUYRAT, *Arados hellénistique. Étude historique et monétaire*, Beyrouth, 2005.

DUYRAT, BLET-LEMARQUAND, à paraître : Fr. DUYRAT, M. BLET-LEMARQUAND, *Lysimachus Gold. Elemental Analysis of the Collection of the Bibliothèque nationale de France using LA-ICP-MS*, dans *Proceedings of the International Conference on Metallurgy, Mines, Numismatics and Archaeology "Mines, Metals and Money in Attica and the Ancient World" Athens 2015*, K. Sheedy *et alii* (eds.), à paraître.

FRANCO 1993 : C. FRANCO, *Il regno di Lisimaco*, (Studi ellenistici VI), Pisa, 1993.

GATTINONI 1992 : F. L. GATTINONI, *Lisimaco do Tracia. Nelle prospettiva del primo ellenismo*, Milano, 1992.

GEYER 1928 : F. GEYER, Lysimachos, *RE*, XIV, 1928.

HATZOPOULOS 1988 : M. HATZOPOULOS, *Une donation du roi Lysimaque*, ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ, 5, Athènes, 1988.

HECKEL, SULLIVAN 1984 : W. HECKEL, R. SULLIVAN (eds.), *Ancient Coins if the Graeco-Roman World. The Nickle Numismatic Papers*, Waterloo, 1984.

HOCHARD 2015 : P.-O. HOCHARD, *La croisée des Empire. Monnaie et formes de pouvoir en Lydie aux époques hellénistique et impériale (336 avant J.-C. – 268 de notre ère)*, thèse de doctorat inédite, Université François-Rabelais de Tours, 2015.

HOWGEGO 1990 : C. J. HOWGEGO, Why did Ancient States strike Coins?, *NC*, 150, 1990, p. 1-25.

KRAAY, JENKINS 1968 : C. M. KRAAY, G. K. JENKINS (eds.), *Essays in Greek Coinage Presented to Stanley Robinson*, Oxford, 1968.

LE RIDER 1999 : G. LE RIDER, *Antioche de Syrie sous les Séleucides. Corpus des monnaies d'or et d'argent, I : De Séleucos I à Antiochos V, c. 300-161*, (Mémoires de l'AIBL, nouvelle série, tome XIX), Paris, 1999.

LE RIDER 2003 : G. LE RIDER, *Alexandre le Grand. Monnaie finances et politique*, Paris, 2003.

LUND 1992 : H. S LUND, *Lysimachus. A study in early Hellenistic kingship*, London / New York, 1992.

MARINESCU 1996 : C. MARINESCU, *Making and Spending Money along the Bosporus: The Lysimachi Coinages Minted by Byzantium and Chalcedon*, Thèse de doctorat inédite, Columbia University, 1996.

MARINESCU 2014 : C. MARINESCU, Byzantium's Early Coinage in the Name of King Lysimachus: Problems and New Attributions, *First International Congress of the Anatolian monetary history and numismatics, 25-28 February 2014*, Suna, 2014, p. 383-395.

MARINESCU, à paraître : C. MARINESCU, *The Lysimachi Coinage of the Bosporus Strait – The Coordinated Emissions of Byzantium and Chalcedon, ca. 260-120 BC*, New York, à paraître.

MARTIN 1985 : T. R. MARTIN, *Sovereignty and Coinage in Classical Greece*, Princeton, 1985.

MEADOWS 2001 : A. R. MEADOWS, Money, Freedom and Empire in the Hellenistic World, dans *Money and its Uses in the Ancient Greek World*, A. R. Meadows, K. Shipton (eds.), Oxford, 2001, p. 53-63.

MØRKHOLM 1982 : O. MØRKHOLM, The Attic Coin Standard in the Levant during the Hellenistic Period, dans *Studia Paulo Naster Oblata. I. Numismatica antiqua*, S. Scheers (ed.), Louvain, 1982, p. 139-149.

MÜLLER 1858 : L. MÜLLER, *Die Münzen des thracischen Königs Lysimachus*, Kopenhagen, 1858.

PICARD 1980 : O. PICARD, *Les Grecs devant la menace perse*, Paris, 1980.

PICARD 2003 : O. PICARD (dir.), *Royaumes et cités hellénistiques de 323 à 55 avant J.-C.*, Paris, 2003.

PRICE 1991 : M. J. PRICE, *The Coinage in the Name of Alexander the Great and Philip Arrhideus. A British Museum Catalogue*, Zurich / London, 1991.

SEIBERT 1971 : J. SEIBERT, Ptolemaios I und Milet, *Chiron*, 1, 1971, p. 159-166.

THOMPSON 1968 : M. THOMPSON, The Mints of Lysimachus, dans *Essays in Greek Coinage Presented to Stanley Robinson*, C. M. Kraay, G. K. Jenkins (eds.), Oxford, 1968, p. 164-182.

THOMPSON 1983 : M. THOMPSON, *Alexander's Drachm Mints. I: Sardes and Miletus*, (The American Numismatic Society Numismatics Studies 16), New York, 1983.

VARGYAS 2000 : P. VARGYAS, Darius I and the daric reconsidered, *Iranica Antiqua*, 35, 2000, p. 33-46.

WILL 2003 : É. WILL, *Histoire politique du monde hellénistique (323-20 avant J.-C.)*, Paris, 2003 (réédition en poche de la 2e édition des vol. I [1979] et II [1982]).

1a

1d

2a

3a

4a

5a

6a

7a

8a

9a

10a

11a

12a

13a

14a

14b

14c

14d

14e

14f

14h

14i

14k

14l

14n

14o

15a

15b

15c

15d

15f

15g

15h

15i

15j

15k

16b

16b

16c

16d

16e

16f

16g

16i

16j

16k

16m

16n

17a

18b

18c

18d

18e

18f

18h

18j

18k

18l

18m

18n

18o

18q

18r 18s

18t 18u

19b 19c

19e 20a

20b 20c

21b

21c

22a

23a

24a

25a

26a

27a

28a